



**Chambres de Métiers  
et de l'Artisanat**

Région  
Pays de la Loire

## **Modification : Intégration au Répertoire des Métiers d'une Société**

Formalité à déposer dans le mois qui suit la modification

**Compléter et signer les formulaires suivants** (à télécharger sur notre site [www.artisanatpaysdelaloire.fr](http://www.artisanatpaysdelaloire.fr))

- imprimé de déclaration de modification d'une société (formulaire M2 en deux feuillets)
- Attestation de Qualification Professionnelle Artisanale et autorisation administrative si activité soumise à réglementation (voir liste)

### **Joindre au dossier les pièces justificatives :**

#### POUR LA SOCIETE :

- extrait du Registre du Commerce et des Sociétés de moins de trois mois (original)
- pouvoir au mandataire s'il y a lieu (original)

#### POUR LE OU LES GERANTS :

- pièce officielle d'identité recto-verso (carte identité, passeport)
- pour les ressortissants étrangers : titre de séjour, carte de résident (voir au verso)
- attestation de suivi du stage préalable de gestion ou dispense
- Attestation de Qualification Professionnelle Artisanale s'il y a lieu

### **Procéder au règlement des frais et redevances :**

- règlement d'un montant de 196 € pour frais CFE/RM : [Tarifs CFE-RM](#)
- émoluments Greffe : 183.84 € par chèque à l'ordre du Greffe si modification des activités portées sur le Kbis